

STRATÉGIE NATIONALE SANTÉ UNE IMPOSTURE !

Les ministres de la Santé et de l'Enseignement supérieur ont annoncé en septembre 2013 les grandes orientations de la stratégie nationale santé inspirée du rapport des sages présidé par Alain Cordier.

Depuis plusieurs semaines, des réunions ont été organisées par les directions des Agences régionales de santé (ARS). Elles n'étaient pas des réunions publiques, mais des réunions en public, comme l'a précisé l'ARS Île-de-France. Il ne s'agit pas d'une étape de démocratie sanitaire, mais de séances de diffusion des décisions et orientations prises en petit comité d'ex-

perts et de « biens pensants »...

Loin de remettre en cause la loi « Hôpital, patients, santé, territoires » ni même de la réorienter, ce projet gouvernemental est une nouvelle étape de la restructuration lancée par la loi HPST.

Dans la continuité de la

restructuration de l'organisation des soins notamment au niveau des établissements, la cible actuelle vise la réorganisation de l'échelon local et du parcours de soins des patients. C'est l'enjeu de la « territorialité » de la santé portée par le projet gouvernemental. C'est un renforcement des fonctions des territoires de santé créés

par la loi HPST et décidés par les DG ARS.

La stratégie nationale santé (SNS) va ainsi aggraver les inégalités de santé sur le plan national. Avec la SNS, chaque patient serait dès la naissance, fiché, répertorié, géo-localisé pour être orienté vers l'offre de soin correspondant au réseau prévu avec la complémentaire...

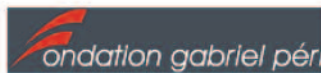
Derrière les mots, qui pourraient laisser penser à une réorientation de la politique, le projet

gouvernemental aggraverait la non réponse aux besoins de santé.

Le PCF, avec le Front de gauche, est totalement opposé à cette stratégie nationale santé. Au contraire, il faut engager le développement du service public, rouvrir des activités et des services, répondre aux besoins de santé de la population.

Jean-Luc Gibelin

animateur de la commission
Santé/protection sociale



Les Cahiers de Santé Publique et de Protection Sociale

BULLETIN D'ABONNEMENT ANNUEL

à adresser au secrétariat des Cahiers : Melle Isabelle Havard
Centre Municipal de Santé Maurice Ténine
74 avenue Pierre Larousse - 92240 MALAKOFF

Je souhaite m'abonner à la revue des Cahiers de Santé Publique et de Protection Sociale (4 numéros).

Coordonnées à renseigner :

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

E-mail :

Tél. :

Je joins un chèque de 60 euros à l'ordre des Cahiers de Santé Publique et de Protection Sociale.

Les Cahiers de Santé Publique et de Protection Sociale sont édités par la Fondation Gabriel Péri.

les
Cahiers
de Santé
publique et
de Protection
sociale

publient

4 numéros
par an

le bulletin d'abonnement
est sur cette page :

à reproduire et à remplir

MÉDECINE DU TRAVAIL

ATTENTION DANGER !

Il y a actuellement plusieurs médecins trainé-e-s devant les instances disciplinaires ordinaires pour avoir fait le lien entre la pathologie de leurs patients et leur conditions de travail. C'est ce lien que le conseil de l'ordre conteste et ne veut absolument pas voir !

Le PCF a fait connaître son soutien aux différents médecins concerné-e-s.

Il est important de ne pas laisser la « peur » s'installer dans les services de santé au travail.

Dès que vous avez connaissance de pressions ou de plaintes de cette nature contre un médecin du travail ou agissant dans le cadre de la santé au travail, il est indispensable de les faire connaître, de faire circuler l'information.

La vigilance s'impose !

PLAN DE TRAVAIL DE LA COMMISSION

La commission *Santé, protection sociale et Activité en direction des retraité-e-s* s'est réunie le 8 février à Paris.

Sur la perte d'autonomie, nous allons actualiser le « quatre pages » de popularisation des propositions alternatives du PCF et du Front de gauche. Nous voulons les faire largement connaître pour faire irruption dans le non débat voulu par le gouvernement.

Concernant la politique familiale, nous voulons activer les efforts pour combattre les remises en cause du caractère solidaire de la politique familiale et de l'universalité des prestations. La remise en

cause de cette dimension pour les prestations familiales ouvrirait la porte à la remise en cause de toute la sécurité sociale.

Face à la « stratégie nationale santé », nous avons décidé d'engager un grand travail d'explication et de vulgarisation pour décrypter les enjeux de cette démarche gouvernementale et faire grandir les alternatives.

La commission a aussi décidé de poursuivre le travail d'explication sur la protection sociale solidaire, les explications sur notre positionnement concernant le fonctionnement de l'Hôpital et nos propositions sur le financement.

BUREAU DE PRESSE DU PCF

communiqués

la santé bucco-dentaire doit être prise en charge à 100%

Le PCF se félicite de la volonté exprimée par la Confédération nationale des syndicats Dentaires (CNSD), principal syndicat des chirurgiens-dentistes libéraux, seul signataire de l'avenant 2 et 3 de la convention nationale dentaire, d'interpeller le gouvernement sur sa politique de protection sociale dentaire en France, génératrice d'un fort renoncement aux soins de la population. Cette situation intolérable, depuis des décennies, d'inadaptation de la nomenclature des actes professionnels au progrès des sciences et techniques odontologiques, renforce les inégalités sociales d'accès à la santé bucco-dentaire, jusqu'à en devenir un modèle pour l'ensemble de la protection sociale.

Le PCF rappelle son attachement à une prise en charge à 100% par la Sécurité sociale de tous les soins et de la santé de toute la population, incluant donc la santé bucco-dentaire. Cette position a été défendue par les parlementaires communistes et du Front de gauche, à de nombreuses reprises, et encore récemment dans le cadre du PLFFS 2014 ou contre la PPL Leroux, au Sénat comme à l'Assemblée nationale. Cette meilleure prise en charge

n'est pas du domaine de l'utopie, puisque tout le monde s'accorde à dire que cela équivaldrait à augmenter de 2 milliards d'euros le budget dévolu aux prestations sociales dentaires, dépenses à laquelle nous proposons d'opposer notamment comme recette la participation des revenus financiers au même taux de cotisation sociale, soit près de 80 milliards de recettes nouvelles. Encore faut-il que le gouvernement en ait la volonté politique!

Le PCF rappelle sa disponibilité immédiate à toute initiative la plus large possible allant dans ce sens.

LOI SUR LA FAMILLE :

un recul qui sonne comme une retraite

Hier après-midi, Matignon a annoncé que le gouvernement ne présentera pas son projet de loi sur la famille en 2014. En dépit des explications du gouvernement, ce recul sonne comme une retraite. Au lendemain d'une manifestation rassemblant droite et extrême-droite, il cède aux slogans indignes de ce dimanche et du précédent.

Ce manque de détermination aujourd'hui, ce sont des milliers d'enfants de familles adoptives, recomposées et en crise qui le paieront demain. Ce projet de loi voulait leur rendre des droits, apaiser les conflits qui les déchirent : ils attendront. Cette dérobaie sous la pression est une défaite pour tous.

Paris, le 4 février 2014

JURA CRÉATION D'UN COLLECTIF SANTÉ À L'INITIATIVE DU PCF

La santé dans notre département, comme dans beaucoup d'autres qui sont plus particulièrement ruraux, est mise à mal.

Manque de médecins traitants, fermetures de lits dans les hôpitaux, menaces de fermetures des urgences dans les villes du Haut-Jura, de moins en moins de médecins spécialisés qui obligent à faire de nombreux kilomètres pour un rendez-vous de consultation, voilà la réalité.

Face à cela, la population se mobilise en signant une pétition. Ceci est récupéré par des élus UMP et PS pour créer une association « a-politique » en faisant croire qu'ils seront les sauveurs dans notre département et en cachant à la population leur part de responsabilité au niveau national du démantèlement de notre système de santé.

Nous ne pouvons pas rester dans ce constat. Il ne faut pas mentir à ceux qui se mobilisent pour garder le système de santé dans notre département.

Notre réflexion a donc porté sur la création d'un collectif Santé qui participerait dans un premier temps à la bataille

des municipales et aussi des européennes, mais qui irait au-delà.

Santé, protection sociale – avec ce que vient de prendre Hollande comme mesures de réduction des dépenses publiques – doivent être véritablement un axe de bataille pour notre parti et le Front de gauche. La santé est un bien public et doit rester dans le domaine public.

Ce collectif veut rassembler tous ceux et toutes celles qui s'intéressent à l'avenir de notre santé dans ce que représente ce mot au plus large. Ce que nous voulons, c'est avoir une vue de tout ce qui concerne et englobe la santé : du patient, de la protection santé, de la médecine de proximité, de l'hôpital, du traitement de la vieillesse dans notre société. C'est aussi une part de ce que regroupe le handicap.

Ce collectif s'est déjà réuni par deux fois, une prochaine réunion est programmée début février pour préparer un débat départemental annoncé pour le 15 avril 2014.

Nelly Faton

secrétaire départementale PCF/Jura

parole d'élue

que dire en cette fin de mandat ?



par **Christiane Carlin**
conseillère municipale
de Nogent-sur-Oise
chargée de la santé au travail
et de la prévention des risques
pour le personnel

Nogent-sur-Oise est une ville de 20 000 habitants. Quatrième ville de l'Oise, elle emploie environ 400 personnes. Proche de Paris, elle a la prétention de ne pas devenir une ville dortoir.

Mars 2008, après des années de gestion à droite, la liste de gauche, riche de 7 composantes, emporte les élections. Deux communistes sont sur cette liste, je propose au maire, forte de mes convictions, de travailler sur cette question de la santé au travail.

Loin des notions marxistes d'aliénation du travail, je vais essayer de convaincre que travailler se conjugue avec les notions de respect des salariés, de droit du travail, d'épanouissement au travail, que seul le salarié connaît et peut parler de son travail. Je vais régulièrement rappeler les obligations de l'employeur : « garantir la santé physique et psychique des salariés ».

Je ne pense pas avoir mesuré les difficultés que j'allais devoir affronter, convaincue de la justesse de cette idée de santé, j'ai rapidement compris que celle-ci ne faisait pas l'unanimité. Ma mission fût d'ailleurs vite bornée par le maire qui a toujours été informé de mes actions : que je puisse aborder la santé au travail, la prévention des risques fût possible, les questions d'organisation du travail n'ont pas été de ma compétence. Cela aurait pu être un frein, ce ne le fût pas.

En ce début de mandat, j'ai travaillé avec la direction et je me suis mise à la disposition du personnel, tenant des permanences : le « dire » est devenu possible, la règle posée était celle de l'écoute, le respect de la parole reçue. Il s'est ainsi établi une confiance, avec les salariés et avec les responsables. Le groupe (direction-Acme- élue) a, durant ces années, échangé, trouvé des solutions, proposé des actions.

Le droit a été respecté, le service santé/travail est devenu une entité connue, le DUE a été réalisé, des groupes de réflexions sont constitués en partenariat avec les organisations syndicales ; des liens sont établis avec le médecin du travail mais aussi avec des partenaires extérieurs comme vie libre ou l'Anpaa. Certains ont été une aide pour l'organisation de débats publics sur le thème du travail.

Je pense que la confiance établie a été déterminante. Il m'a fallu trouver ma place, m'imposer en tant qu'élue communiste, prouver que la santé au travail n'était pas un gadget (lorsque le nombre d'AT a été divisé par 2, mon action a été prise au sérieux).

Nos villes, nos territoires... ne seraient rien sans le personnel, nous devons de mettre en œuvre cette idée que s'épanouir au travail est possible. Traiter cette question, c'est aussi avancer vers une autre société.

LA FIÈVRE MONTE

LA MATERNITÉ, UNE URGENCE

Récemment, la maternité du Creusot annonçait 934 naissances en 2013. N'oublions pas que, avant la suppression de la maternité à Montceau-les-Mines, le nombre des naissances dans les deux maternités (Montceau-Creusot) était d'environ 1200. N'oublions pas non plus que le *Schéma régional d'organisation sanitaire* (SROS-2006/2011) prévoyait d'accorder à la CCM une seule autorisation de maternité, mais de niveau 2A (grossesses à risque intermédiaire nécessitant des soins de néonatalogie).

Un bref rappel historique :

maternité, pédiatrie, urgences pédiatriques

Décembre 2008 - Nous étions plus de 2000 dans les rues de Montceau-les-Mines pour manifester contre le plan de l'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH) en scandant « **Touche pas à mon hôpital!** ». En effet, l'ARH prévoyait la suppression de la maternité, de la pédiatrie, des urgences pédiatriques et de la chirurgie viscérale.

Mai 2009 - Un protocole d'accord entre les hôpitaux de la communauté urbaine Le Creusot/Montceau-les-Mines et l'ARH était signé. Ce protocole prévoyait « La répartition de l'activité sur les deux sites actuels » dans le cadre d'un *Groupe de coopération sanitaire* (GCS) et donc la suppression de la maternité à Montceau.

Janvier 2011 - La situation se dégradant encore plus, les deux hôpitaux ont connu des mesures exceptionnelles : la **mise sous tutelle** de l'hôpital de Montceau-les-Mines (qui s'est traduite par le non renouvellement des contrats à durée

à Montceau-les-Mines

déterminée (CDD) et une centaine de suppression de postes) et la procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la Fondation Hôtel-Dieu (FHD) du Creusot (dont la durée a été à plusieurs reprises prolongée, avec ensuite le **Plan de continuation** et une centaine de suppression de postes).

La mise en oeuvre du GCS a été un échec total pour les deux hôpitaux : perte de patients, éloignement de l'offre de soins, maintien des « déficits », dégradation des conditions de travail et... abandon du projet de construction du nouvel hôpital communautaire.

Septembre 2013 - Le président du Conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu déclarait : « Depuis le regroupement du pôle mère-enfant qui comprend la maternité et la pédiatrie sur le site de l'hôpital du Creusot [...] il s'avère que ce pôle a été surdimensionné en espace et en personnel » (JSL 19.9.13). Pourtant, lors de la suppression de la maternité à Montceau-les-Mines, le nombre de lits passait de 46 (sur les deux sites) à 23 au Creusot. La durée moyenne de séjour passait de 4,5 jours à 3 jours ! Le service de pédiatrie du Creusot avait 15 lits au lieu de 35 sur les deux sites !

Octobre 2013 - Le directeur général de l'Agence régionale de Santé (ARS) affirmait : « Il faut faire le deuil du GCS » et concernant le personnel provenant de la maternité de Montceau-les-Mines dont les postes sont supprimés : « On ne va pas rouvrir une maternité à Montceau parce qu'il y a des restructurations au Creusot » (JSL 7.10.13).

Pourquoi pas... Il faut noter que plusieurs villes entre les deux maternités de Paray-le-Monial et du Creusot se trouvent à plus de 30 minutes de route.

section PCF/FdG/Montceau-les-Mines

les cocos dans les collectifs locaux

LFB, LABO PUBLIC EN DANGER donneurs de sang en colère

Mercredi 15 janvier, une soixantaine de militants du *Don de sang*, représentants des associations locales, ont accompagné la délégation de l'Union départementale Drôme des associations pour le *Don de sang bénévole* reçue à la préfecture, à Valence. 4737 signatures de donneurs, sur une pétition destinée à Mme la ministre de la Santé, ont été remises au directeur de cabinet du préfet.

Raison de la colère des donneurs de sang, la situation du LFB (Laboratoire de fractionnement et des biotechnologies), établissement public qui produit des « médicaments dérivés du sang » éthiques. Il est soumis à une concurrence inégale avec les multinationales du commerce de produits humains. Ces dernières échappent aux 15 coûteuses exigences de sécurité sanitaire qui sont imposées à l'établissement public.

De plus, le LFB est aussi soumis à la « déclaration de suspicion de la maladie de Creutzfeldt Jakob sporadique » qui lui impose plusieurs fois par an des « retraits de lots », c'est-à-dire leur destruction. Or un « lot » représente le plasma de 35 000 poches de sang. Quand un « lot » est détruit en début de distribution, cela peut coûter jusqu'à 5 millions d'euros, par exemple le 4/10/2012. « Réduire les déficits publics », proclame-t-on par ailleurs !

La France est le seul pays au monde à procéder à cette déclaration, les multinationales concurrentes du LFB échappent donc à cette contrainte. Le coût de leurs produits étant ainsi moins élevés, les multinationales raflent donc la majorité des « appels d'offre » des hôpitaux, d'où la situation difficile du LFB qui a dû procéder à deux plans sociaux, supprimant 35 puis 290 emplois sur 1700.

Les donneurs de sang de Rhône Alpes ne supportent pas cet acharnement contre le LFB. Ils réclament (dans la pétition) que Mme la ministre de la Santé et les institutions sanitaires se réunissent pour décider, si les exigences sanitaires sont fondées, qu'elles soient imposées aux concurrents du LFB ou qu'elles soient abrogées.

La colère est amplifiée après la publication en juillet 2013 du rapport parlementaire de Mr Véran qui formule des propositions parallèles à la démarche des donneurs de sang. Or Mme la ministre n'a mis en oeuvre aucune des dispositions préconisées par ce rapport.

Enfin, les donneurs de sang drômois qui se démènent quotidiennement pour collecter le sang nécessaire aux malades (34 000 dons en 2013) sont indignés, furieux de voir qu'avec un prétexte franco/français, on puisse d'un trait de plume détruire leur travail bénévole d'un an.

Jean-Pierre Basset